

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 03 octobre 2022

Le 03 octobre 2022, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 27/09/2022.

Présidente : Mme DURAND Marie-Christine

Membres Présents : Mmes GIL-DEMOMENT-SOUBEYRAND-SUSSELIN-MICHEL

Mrs CERVINO-MARAINÉ-CHAMPETIER-VINCENT

Absente : Mme EBERLAND (pouvoir à M. CERVINO)

Secrétaire de séance : Mme MICHEL

Quorum : 10/11

Ordre du jour de la séance :

-Approbation du P-V du conseil municipal du 29/08/2022

-Délibération modificative n°2 du budget pour abonder des comptes du personnel, des élus, de l'énergie, de la mise au norme du cimetière, de l'augmentation du taux d'intérêt du Crédit foncier, à partir des dépenses imprévues de fonctionnement

-Délibération pour autoriser l'installation du système de vidéo protection, suite à la rencontre avec M. Ferlin de la société Volfeu

-Délibération concernant la Taxe d'Aménagement

-Délibération annule et remplace la délibération n°29-2022 du 29.08.2022 concernant l'achat des terrains de Mme Cortial Paule

- Compte-rendu des réunions : Commission Ordures Ménagères, commission Mobilité, SIGRP

- PLUi : Echanges suite à la réunion COPIL (Comité de Pilotage) du 22/09/22. Réunion publique le 10/10/22 à la salle Papillon à 18 h.

- Election d'un délégué référent TEPOS (Territoire à Energie Positive) et d'un suppléant pour la commune de Lanas

- SDE : Travaux éclairage public et rencontre avec Mr Lévêque

Délibérations adoptées :

-Délibération 30-2022 Transfert d'une part de la taxe d'aménagement (T.A) à l'intercommunalité.

Ce transfert est obligatoire, mais le montant et les modalités restent choisis librement par les collectivités. Il est nécessaire de disposer de délibérations concordantes des communes et de l'intercommunalité sur la répartition de la T.A. Pour 2022, le bureau communautaire a décidé que la Communauté de communes renonce à la part de la T.A pour l'année 2022.

Le principe du transfert d'une part de la T.A à la ComCom pour un montant estimé à 0 euros en 2022 est validé par le conseil municipal. Ce montant sera réévalué chaque année.

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération 31-2022 : installation d'un système de Vidéoprotection suite à la rencontre avec M. Ferlin de la société Volfeu.

Mme la Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer afin d'envoyer notre dossier à la Préfecture pour une demande d'autorisation préfectorale, qui permettra d'effectuer des demandes de subventions.

Le montant est de 53.880 € TTC : 50% de la Région,(26000 € environ) l'Etat (DETR) 30 % des 50% restants, le Département 20 à 30% du restant.

Cette démarche n'engage en rien la réalisation des travaux, la décision finale sera prise après l'étude des subventions et l'écriture de la charte d'utilisation.

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération 32-2022 : Annule et remplace la délibération n° 29-2022 de la séance du 29.08.2022. Une erreur matérielle s'était glissée dans la délibération concernant la référence d'une parcelle cadastrale. Il était mentionné « D 890 », alors qu'il faut lire « **B 890** ».

Cette délibération concerne la signature de l'acte d'achat des terrains de Mme Cortial, qui a choisi de vendre à la commune de Lanas des parcelles lui appartenant, pour un coût total de 10.000 €.

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération 33-2022 : Délibération Modificative du budget N°2

L'augmentation du point d'indice pour le personnel et les élus nécessite un apport de 2000 € pour clôturer l'année.

L'augmentation du coût de l'énergie, malgré un budget prévisionnel conséquent nécessite un abondement de 3000 €.

Dans le budget d'investissement, pour la mise aux normes du cimetière, le devis est augmenté de 49 €.

Le crédit Foncier est à un taux révisable, il est passé à 3% au lieu de 2.5 % en cours d'année, il manque 76.70 €.

Au total, 7126 € seront pris sur le chapitre 022, dépenses imprévues dont le montant est de 33 868.91€.

Adopté à l'unanimité.

Teneur des discussions au cours de la séance :

1-Commission ordures ménagères : un groupe de travail s'est réuni pour une sensibilisation aux biodéchets.

On note une augmentation du volume des O.M sur 2022 par rapport à 2021 et une diminution du volume des poubelles jaunes : 30% de refus de tri sur les poubelles jaunes.

Problématique des centres-bourgs (Ruoms, Vallon) où il n'y a pas de composteurs

A St Remèze le samedi 15.10.2022, journée Sictoba, animations sur le tri sélectif, ateliers divers...

2-Commission Mobilité : le bilan de la navette du Pont d'Arc en été est mauvais (pannes). Un seul exploitant. (Ginhoux) La CCGA va créer une régie.

3- SIGRP : problématique de la piscine obligatoire pour les C.P. Transport par la CCGA. Problème des chauffeurs, problème des créneaux. Au niveau des bâtiments, des peintures sont à refaire, ainsi que des petites réparations.

Raphaël devra intervenir 2h les mercredis après-midis, par roulement, avec les employés des deux autres communes. (Vogüé, St Maurice)

On note des améliorations sur le personnel

Le montant des repas sera revu pour les communes extérieures au SIGRP. (+ 1.10 € par repas)

4- SIVOM : une réunion va avoir lieu le 17 octobre

5- PLUi : le Copil a eu lieu le 22.09, et a envoyé les compte-rendus des visites dans les communes. La synthèse des éléments relevés permet de dégager 4 thèmes : tourisme, urbanisation, logement, environnement, d'où découlent 13 enjeux tels que diversifier l'offre de logement, respect des identités paysagères, diversifier l'agriculture et maintenir le foncier agricole, adapter le territoire au changement climatique.

Les objectifs : évaluer et prioriser.

Des réunions publiques pour les habitants sont programmées.

A Lanas, c'est le 10 octobre 2022 à 18h à la salle Papillon

6- Election d'un délégué référent TEPOS (Territoire à Energie Positive) : personne-ressource sur les sujets énergie-climat.

-Titulaire : Vincent CERVINO

-Suppléante : Delphine GIL

7- Intégration du risque incendie dans les autorisations d'urbanisme : réunion de la Préfecture sur le débroussaillage, voire le déboisement.

8- Eclairage public : quelques Leds installés jusqu'à présent, cela se poursuit doucement. Le SDE07 signale que du matériel est manquant actuellement. Il y aura une diminution de la puissance de 23h à 5h.

Illuminations de Noël : renouvellement de la convention, sur 3 ans. (1200 €/an)

Pour cette année, la municipalité fait le choix d'un seul gros sapin avec une guirlande Led.

9- Maison France Services : ils viennent le jeudi 13.10.2022 en mairie, l'après-midi.

10-Téléthon : le 03 décembre 2022

11-Noël des enfants : le 17 décembre 2022

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h

Signatures :

Maire	Secrétaire de séance
Marie-Christine DURAND	Brigitte MICHEL